



CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE
SYDNEY

CONSEIL CONSULAIRE POUR LA PROTECTION ET L'ACTION SOCIALE

Réunion du jeudi 19 novembre 2015 – 15h00

Procès-verbal de la réunion

Ordre du jour:

Australie

- Bilan de l'année 2015 en matière d'aide sociale ;
- Etude des demandes d'aide sociale pour 2016 ;
- Subvention aux Organismes locaux d'Entraide et de Solidarité.

Papouasie Nouvelle-Guinée

- Bilan de l'année 2015 en matière d'aide sociale ;
- Etude des demandes d'aide sociale pour 2016 ;
- Subvention aux Organismes locaux d'Entraide et de Solidarité.

Fidji

- Bilan de l'année 2015 en matière d'aide sociale ;
- Etude des demandes d'aide sociale pour 2016 ;
- Subvention aux Organismes locaux d'Entraide et de Solidarité.

Rappel des règles de fonctionnement:

- principe de confidentialité des débats : les participants s'engagent à ne pas révéler l'avis exprimé par les différents membres sur les dossiers présentés et à ne divulguer aucun élément relatif aux situations étudiées ;
- le quorum est atteint lorsque la moitié au moins des membres composant le conseil consulaire avec voix délibérative sont présents, y compris les membres prenant part aux débats au moyen d'une conférence téléphonique ou audiovisuelle ;
- dans le cas d'un vote, le conseil consulaire se prononce à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative. Le vote a lieu à main levée. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

I- AUSTRALIE

Présents : quorum atteint (6/6)

Membres avec voix délibérative :

- M. Nicolas CROIZER, consul général et président du conseil consulaire
- M. Bernard Le BOURSICOT, conseiller consulaire
- M. Jean-Philippe GRANGE, conseiller consulaire
- Mme Marie-Claire GUILBAUD, conseiller consulaire
- Mme Danièle KEMP, conseiller consulaire, par Skype
- M. Sébastien VALLERIE, conseiller consulaire, représenté par M. le BOURSICOT

Membres avec voix consultative :

Organisme locaux d'entraide et de solidarité (OLES)

- M. John MacCOLL, président de French Assist NSW
- Mme Jocelyne POIRIER, secrétaire de French Assist Queensland, par Skype

Associations nationales représentatives des français établis hors de France reconnues d'utilité publique

- Mme Marie VARNIER, présidente de l'Union des Français de l'Etranger, UFE

Consulat

- M. Olivier LE VAN XIEU, consul adjoint
- Mme Anne LEAL, chargée des affaires sociales, secrétaire

Excusés :

Membres avec voix consultative :

Organisme locaux d'entraide et de solidarité :

- Mme Rosa DEDAJ, présidente de French Assist Queensland
- Mme Christine ROTHAUER, présidente de French Benevolent of South Australia Inc
- M. Serge THOMANN, président de French Assist Melbourne

Associations nationales représentatives des français établis hors de France reconnues d'utilité publique :

- Mme Florence LA CARBONA, Présidente des Français du Monde-ADFE Australie

A- Bilan de l'année 2015 en matière d'aide sociale

Pour l'année 2015, le poste avait proposé au Département une augmentation du taux de base de 2,7% (correspondant à l'inflation) soit 530 euros. Cette demande a été validée par la commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger.

Concernant le budget secours occasionnels et aides exceptionnelles, un montant de 230 € avait été demandé par le conseil consulaire. 100 € ont été attribués.

- budget total alloué : 9 256 €
- nombre total d'allocataires : 2 (1 adulte handicapé et 1 enfant handicapé).

Le montant alloué aux secours occasionnels et aux aides exceptionnelles n'a pas été utilisé à ce jour.

B- Etude des demandes d'aide sociale pour 2016

a) Taux de base des allocations

Au regard de la note du service économique de l'ambassade, en juin 2015, le budget mensuel d'une personne seule au train de vie modeste et propriétaire de son logement est de 1 311 €, 1 886 € si il s'agit d'un couple.

Afin de rendre compte de la réalité du cout de la vie de l'Australie, le CCPAS propose une revalorisation du taux de base pour 2016 à 1 000 €, qui permettrait à notre unique allocataire de se rapprocher de cette estimation.

Les allocations suivantes sont fixées par le département et reconduites en 2016 :

- 143 € pour l'allocation enfant handicapé ;
- 151 € pour l'aide continue ;
- 75 € pour l'aide discontinuée.

2 dossiers de demande ont été étudiés.

b) Secours occasionnels et aides exceptionnelles

Les 100 € accordés par le Département au titre des secours occasionnels et aides exceptionnelles n'ont pas été utilisés cette année. Des solutions ont pu être trouvées par l'intermédiaire des familles ou des organismes locaux de bienfaisance.

Le renouvellement de ce montant, 100 €, est demandé pour l'exercice 2016.

C- Subvention aux Organismes Locaux d'Entraide et de Solidarité

En 2015, les subventions suivantes ont été demandées par le CCPAS et attribuées :

- French assist Brisbane : 1 600 € ;
- French benevolent association of South Australia : 500 € .

La demande de subvention de 1 820 € de French Assist Melbourne n'a pas été retenue par la commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger au motif des contraintes budgétaires pesant sur le budget 2015.

Le secours français de Nouvelle Galles-du-Sud n'a, quant à lui, pas fait de demande de subvention.

Les demandes de subvention seront faites au début de l'exercice 2016 sur la base des comptes financiers arrêtés au 31 décembre 2015 ainsi des rapports d'activité.

A ce stade, il appartient au comité de se prononcer uniquement sur les critères, qui restent essentiels pour le Département, sur lesquels une subvention peut être attribuée, à savoir :

- 1/ complémentarité des actions du Consulat et non redondance,
- 2/ rôle de relais géographique du Consulat,
- 3/ dynamisme de l'organisme dans sa recherche d'autres financements,
- 4/ non-discrimination dans les actions menées, et ouverture à de nouveaux publics,
- 5/ neutralité dans la sélection des bénéficiaires,
- 6/ transparence et qualité du dialogue avec le Consulat,
- 7/ qualité des retours d'information sur les actions entreprises à l'aide de la subvention précédemment accordée (vérifiable uniquement au moment du bilan financier)

A cet effet, il est demandé aux OLES bénéficiaires d'une subvention de présenter leur activité et de donner une estimation de la subvention sollicitée pour 2016.

French Assist Brisbane - Queensland : l'association, dont l'activité est présentée par Skype par Mme POIRIER, couvre une large zone géographique avec l'arrivée d'une nouvelle bénévole à Bundaberg. L'association est intervenue 82 fois cette année pour des français de passage ou des personnes âgées résidentes. De nombreuses aides administratives (appels à des avocats ou des notaires par exemple), des dossiers de demande de retraite ou des recherches de logement ont été enregistrés.

Une subvention de 1 600 € est demandée. Accord du CCPAS.

- 1/ complémentarité des actions du Consulat et non redondance : oui
- 2/ rôle de relais géographique du Consulat joué par l'organisme : excellent
- 3/ dynamisme de l'organisme dans sa recherche d'autres financements : l'association est proactive dans la recherche de financement par le biais du *Brisbane French Festival* ou les bénéfices d'un « couscous maison » prévu début 2016
- 4/ non-discrimination dans les actions menées, et ouverture à de nouveaux publics : oui
- 5/ neutralité dans la sélection des bénéficiaires : oui
- 6/ transparence et qualité du dialogue avec le Consulat : excellente
- 7/ qualité des retours d'information sur les actions entreprises à l'aide de la subvention précédemment accordée : bon, à vérifier au moment du dépôt des dossiers de demande de subvention pour 2016.

French benevolent association of South Australia - Adélaïde : La Présidente est excusée et nous a transmis ses observations par écrit

L'activité de l'association se partage entre l'aide aux Français de passage et l'assistance aux personnes âgées ou malades résidentes à Adélaïde (visites hebdomadaires et dîners mensuels).

La présidente, Mme ROTHUSER, n'a pas d'autre source de financement hormis la subvention du CCPAS. Elle prend en charge sur ses deniers personnels les besoins de l'association notamment lors de la préparation des dîners. Elle cherche à recruter des volontaires car elle assure seule les visites à domicile.

Une subvention de 600 € est sollicitée pour 2016. Accord du CCPAS.

- 1/ complémentarité des actions du Consulat et non redondance : oui
- 2/ rôle de relais géographique du Consulat joué par l'organisme : excellent
- 3/ dynamisme de l'organisme dans sa recherche d'autres financements : l'association vit sur la subvention du CCPAS et les fonds personnels de sa présidente
- 4/ non-discrimination dans les actions menées, et ouverture à de nouveaux publics : oui
- 5/ neutralité dans la sélection des bénéficiaires : oui
- 6/ transparence et qualité du dialogue avec le Consulat : très bonne
- 7/ qualité des retours d'information sur les actions entreprises à l'aide de la subvention précédemment accordée : bon, à vérifier au moment du dépôt des dossiers de demande de subvention pour 2016

French Assist Melbourne : le président, Serge Thomann est excusé. L'association ne souhaite pas faire de demande de subvention pour l'année 2016, diverses donations lui permettant de financer ses actions pour 2015 et 2016.

Le secours français de Nouvelle Galles-du-Sud: le Président John MacColl a précisé que l'OLENS du NSW ne ferait pas de demande de subvention également cette année.

II- PAPOUASIE NOUVELLE-GUINEE

Présents : quorum atteint (6/6)

Membres avec voix délibérative :

- M. Nicolas CROIZER, consul général et président du conseil consulaire
- M. Bernard Le BOURSICOT, conseiller consulaire
- M. Jean-Philippe GRANGE, conseiller consulaire
- Mme Marie-Claire GUILBAUD, conseiller consulaire
- Mme Danièle KEMP, conseiller consulaire, par Skype
- M. Sébastien VALLERIE, conseiller consulaire, représenté par M. le BOURSICOT

Membres avec voix consultative :

Consulat

- M. Olivier LE VAN XIEU, consul adjoint
- Mme Anne LEAL, chargée des affaires sociales, secrétaire

A- Bilan de l'année 2015 en matière d'aide sociale

La commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger a accordé un taux de base de 276 € ainsi qu'un montant de 80 € pour les secours occasionnels et les aides exceptionnelles, non utilisé à ce jour.

Il n'y a pas d'allocataire en Papouasie Nouvelle-Guinée.

B- Etude des demandes d'aide sociale pour 2016

a) Taux de base des allocations

Proposition de 292 € pour l'allocation solidarité/allocation adulte handicapé pour 2016, soit le taux de base de 2015 valorisé au regard de l'inflation.

Les allocations suivantes sont fixées par le département et reconduites en 2016 :

- 110 € pour l'allocation enfant handicapé ;
- 94 € pour l'aide continue ;
- 47 € pour l'aide discontinuée.

A ce jour, il n'y a pas d'allocataire en Papouasie Nouvelle-Guinée.

b) Secours occasionnels et aides exceptionnelles

Le chef de poste à Port Moresby nous a fait part de son souhait, au regard des faibles demandes, de ne pas renouveler l'aide accordée pour les secours occasionnels et aides exceptionnelles. Le conseil consulaire se prononce toutefois, par précaution, sur le maintien de ce montant, soit 80 €.

C- Subvention aux Organismes Locaux d'Entraide et de Solidarité

Il n'y a pas d'OLEs en Papouasie Nouvelle-Guinée.

III- FIDJI

Présents : quorum atteint (6/7)

Membres avec voix délibérative :

- M. Nicolas CROIZER, consul général et président du conseil consulaire
- M. Bernard Le BOURSICOT, conseiller consulaire
- M. Jean-Philippe GRANGE, conseiller consulaire
- Mme Marie-Claire GUILBAUD, conseiller consulaire
- Mme Danièle KEMP, conseiller consulaire, par Skype
- M. Sébastien VALLERIE, conseiller consulaire, représenté par M. le BOURSICOT

Membres avec voix consultative :

Consulat

- M. Olivier LE VAN XIEU, consul adjoint
- Mme Anne LEAL, chargée des affaires sociales, secrétaire

Excusés :

Membres avec voix délibérative :

- Représentant de l'Ambassade de France à Suva (étant donné l'absence d'allocataire et d'OLES, et les moyens de communication difficiles)

A- Bilan de l'année 2015 en matière d'aide sociale

Aucun allocataire pour l'année 2015.

100 € de secours occasionnels et aides exceptionnelles attribués, non utilisés à ce jour.

B- Etude des demandes d'aide sociale pour 2016

Demande de revalorisation du taux de base (montant non communiqué) au regard de l'inflation : 1,4% ; et de reconduction du montant alloué aux secours occasionnels et aides exceptionnelles : 100 €.

C- Subvention aux Organismes Locaux d'Entraide et de Solidarité

Il n'y a pas d'OLES à Fidji.